



ISSN 0241-8061

Dessin assisté par ordinateur  
Albertinages, n° 1202 bis du 7 septembre 2009

**« Les minorités croyantes entraînent les foules indécises »  
Albert de Mun - 16.01.07**

**NUMERO SPECIAL « INSCRIPTIONS »**

**INSCRIPTIONS POUR L'ANNEE 2010-2011**

**ECOLE - COLLEGE - LYCEE**

Les parents d'élèves ou anciens parents d'élèves ou anciens élèves d'ALBERT DE MUN bénéficient d'une priorité pour l'inscription de leurs enfants non encore scolarisés dans l'établissement, à la condition de respecter les délais qui leur sont indiqués et sous réserve de présenter des dossiers scolaires permettant l'accès aux classes sollicitées. **Tout dossier incomplet ne pourra être étudié.**

Toutes les inscriptions se font après demande par courrier. Une lettre sollicitant l'admission à ALBERT DE MUN est à envoyer, ou déposer à l'accueil, dès parution de ce numéro spécial.

Cette lettre doit contenir les renseignements suivants : date de naissance de l'enfant, école d'origine, niveau pour lequel l'inscription est demandée, numéros de téléphone professionnels et personnels des parents de l'enfant, classes où sont scolarisés les enfants déjà inscrits à Albert de Mun, éventuellement nom des frères et sœurs anciennement scolarisés.

A cette lettre doivent être jointes une enveloppe timbrée et la copie des notes de l'an dernier et si possible du début de l'année actuelle, (**ne joindre aucun devoir ou cahier**), ainsi qu'une **photo d'identité** récente. Ultérieurement, les copies des notes obtenues par l'enfant dans le courant de l'année devront être, régulièrement et rapidement, envoyées au secrétariat des élèves.

Par la suite, le standard de l'établissement fixe par téléphone un rendez-vous ou le secrétariat informe par écrit de la mise en attente du dossier, ou de l'annulation de la candidature si une impossibilité d'accueil apparaît. Dans ce dernier cas le secrétariat ne doit pas être interrogé pour des explications qu'il n'est pas à même de donner et tout contact avec l'établissement **ne doit avoir lieu que par courrier.**

Précisons que la campagne d'inscription se poursuit toute l'année et qu'il n'y a pas de dates initiales ou finales pour envoyer un dossier. Cependant, compte tenu des effectifs et du grand nombre de demandes à certains niveaux, les places disponibles sont souvent attribuées dans des délais très courts.

D'autre part, les familles des élèves actuellement scolarisés à ALBERT DE MUN n'ont aucune démarche particulière à effectuer avant le deuxième trimestre en primaire et le troisième trimestre en secondaire, ces élèves étant prévus dans l'effectif de l'année suivante. Un courrier sera envoyé en temps utile à ces familles pour la proposition de réinscription et l'avis de fin d'année.

Le tableau ci-dessous récapitule les étapes de l'inscription des enfants des nouvelles familles, pour l'ensemble des niveaux. Ces dates peuvent être anticipées dès à présent par les parents de l'établissement.

<b>CALENDRIER</b>	Dépôt de la demande d'inscription par les familles	Indication du rendez-vous par le standard de l'établissement	Début des réceptions des familles par le Directeur ou la Directrice	Indication de l'accord définitif d'inscription par l'établissement
Maternelle Élémentaire	Mi - septembre 2009	Courant octobre	Mi- novembre 2009	Lors du rendez-vous
Sixième	Début septembre 2009	Courant septembre	Début octobre 2009	Lors du rendez-vous
Cinquième, quatrième, troisième	Début novembre 2009	Fin février	Mi-mars 2010	Début juin
Seconde	Début janvier 2010	Mi-mars	Fin mars 2010	Lors du rendez-vous
Première	Début janvier 2010	Mi-mai	Fin mai 2010	Mi-juin
Terminale	Début avril 2010	Début juin	Mi-juin 2010	Lors du rendez-vous

## **CHANGEMENT D'ETABLISSEMENT**

### **INTERNE A L'ENSEIGNEMENT CATHOLIQUE**

Afin de concilier à la fois la liberté des familles dans le choix de l'établissement de leur enfant et la gestion des effectifs pour les écoles primaires n'ayant pas de collège associé ou pour les collèges n'ayant pas de lycée associé, il a été convenu ce qui suit entre les Chefs d'Établissement :

- La liberté de changement est totale de la part des familles en début de cycle, c'est-à-dire pour l'inscription en maternelle, en cours préparatoire, en sixième et en seconde, l'établissement que quitte l'enfant devant simplement être averti dès que l'inscription définitive est obtenue dans une nouvelle école.
- En revanche, le changement d'établissement est subordonné, pour toutes les autres classes, c'est-à-dire en cours de scolarité, à la remise d'une « fiche de liaison » à la direction de l'établissement que veut intégrer l'enfant, fiche qui devra être remplie par l'établissement qu'il veut quitter. Son but est de susciter un échange entre famille et école avant tout départ.

**N.B.** Les élèves des écoles primaires catholiques voisines d'Albert de Mun, non associées à un collège, ne peuvent normalement être admis à Albert de Mun qu'en sixième, soit en fin de scolarité élémentaire, compte tenu de la carte scolaire mise en place dans le secteur géographique immédiat.

## **ADMISSION DES ELEVES DE L'ENSEIGNEMENT PUBLIC**

### **DANS L'ENSEIGNEMENT CATHOLIQUE**

Les élèves de l'enseignement public peuvent être accueillis à ALBERT DE MUN, quel que soit leur établissement d'origine, dans toutes les classes de l'établissement, après examen de leur dossier.

Après admission définitive, et sous réserve que les conditions scolaires légales soient réunies, une « attestation d'inscription » peut être remise à la famille si l'école que quitte l'enfant en fait la demande.

Cette attestation est destinée à prendre en compte les modifications d'effectifs devant intervenir à la rentrée suivante dans les classes de l'établissement public d'origine.

**N.B.** Les établissements primaires de la commune de Nogent proches d'ALBERT DE MUN sont tenus directement au courant sur leur demande, par l'établissement, du nombre d'enfants de la ville qui sont nouvellement inscrits en classe de CP.

Nous vous remercions d'être attentifs à l'ensemble de ces dispositions.

F. SARFATI  
Chef d'établissement du 1<sup>er</sup> degré

B. SCHMIT  
Chef d'établissement du 2<sup>nd</sup> degré - Coordinatrice

**P.S.** Une brochure de présentation de l'établissement est adressée aux familles qui n'ont pas encore d'enfant à Albert de Mun et qui font une demande d'inscription. Ce document, réactualisé tous les ans, est également à la disposition de tous ceux qui le souhaitent, à la loge et au standard, pour information et diffusion éventuelle.